

Le Président du Syndicat Mixte d'Etudes et d'Aménagement des Portes de l'Orne,

Vu l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 2020 - 32 du Comité Syndical en date du 22 septembre 2020 portant délégation au Président de certaines attributions énumérées à l'article L 5211-10 du CGCT,

Vu le Budget Primitif,

Considérant les travaux de réhabilitation du site des Portes de l'Orne à Rombas / Amnéville,

Considérant la délibération du Comité Syndical N° 2022-17 en date du 19 octobre 2022, relative à l'attribution de la mission de maîtrise d'œuvre pour la réalisation des abords du Pôle d'Accompagnement des Porteurs de Projets (Zone événementielle extérieure) au bureau d'études ARTELIA – Agence de Schiltigheim – 21, rue de la Haye à SCHILTIGHEIM (67300) pour un montant de 37 734 € H.T.,

Considérant la délibération du Comité Syndical N° 2022-22 en date du 19 octobre 2022, relative à la présentation des solutions de continuité de la piste cyclable Rombas / Amnéville (RD8 – rue de l'Usine) et au choix du Comité Syndical quant à la solution retenue,

DÉCIDE

Article 1^{er} : de confier le marché de maîtrise d'œuvre N° 2023-1 « Sécurisation de la piste cyclable située rue de l'Usine », au Bureau d'Études ARTELIA – 11 boulevard de la Solidarité 57070 METZ, pour une durée de 3 mois et 3 semaines et pour un montant de 37 385 € H.T.

Rombas, le 24 février 2023
Affichage au siège le 27.02.2023

Le Président,



Lionel FOURNIER